



RÈGLES DE VIE

Nous distinguons deux types de manquement. À chacun de ces types de manquement correspond une procédure d'intervention éducative et responsabilisante ; la distinction entre les deux fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

IMPORTANT : Les règles de vie sont applicables dans toutes les activités relatives à la vie scolaire, incluant les sorties, les voyages et la participation aux différentes activités de l'école.

Définition des manquements

Manquements	Manquements MAJEURS (intégrité ou sécurité compromise)
Comportement de l'élève qui nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant témoin. Une démarche d'intervention graduée est préconisée. Un « manquement » peut devenir un « manquement majeur » par effet de récurrence. Quelques exemples : - Langage inapproprié (sacres, ...) - Retard non-motivé - Utilisation du cellulaire à l'école et sur son terrain - Port de casquette ou de couvre-chef - Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire - Bousculade/chamaillage - Circulation non autorisée pendant les heures de classe - Tout comportement ou attitude qui vient à l'encontre des règles de vie et des valeurs de l'école	Comportement de l'élève qui porte atteinte au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Ce type de manquement peut nécessiter l'intervention de la direction et, au besoin, des services complémentaires. Quelques exemples : - Refus de respecter une demande de l'adulte. - Refus de s'identifier à l'adulte qui en fait la demande. - Impolitesse envers l'adulte ou un pair. - Toute forme de violence ou possession d'objets en faisant la promotion.* - * Intimidation / cyberintimidation / taxage / harcèlement / commentaire discriminatoire / violence à caractère sexuelle - Possession / consommation / vente de stupéfiants. - Geste portant atteinte à l'intégrité d'une personne (ex: utilisation de matériel électronique à cette fin).* - Vandalisme / vol. - Prendre une photo ou une vidéo d'une personne sans son consentement et/ou la partager à d'autres personnes. - Plagiat et tricherie. - Etc. * Lié au plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation

Règles de vie	Raisons
1) J'assume mes rôles et mes responsabilités d'élève. Quelques exemples : ☐ Je respecte les règles de la classe et de l'école. ☐ J'apporte tout mon matériel scolaire. ☐ Je suis attentif en classe et j'effectue le travail demandé. ☐ Je pose des questions lorsque je ne comprends pas. ☐ Je demande de l'aide au besoin. ☐ Je participe activement et positivement en classe. ☐ Si je m'absente de l'école, je fais les actions nécessaires qui me permettront de ne pas avoir de retard au niveau de mes apprentissages. ☐ J'écoute la personne qui parle. ☐ Je participe à des récupérations. ☐ Je collabore aux demandes de l'adulte. ☐ J'utilise mon agenda. ☐ J'utilise mes stratégies apprises.	Ainsi j'apprends : - À m'impliquer activement et à m'engager dans ma réussite; - À développer de bonnes habitudes de travail; - À développer ma persévérance. Ainsi je contribue : - À ma réussite et à celle des autres; - À maintenir un climat de classe propice aux apprentissages.

Règles de vie	Raisons
2) Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles. Notes : - <i>J'utilise le vouvoiement et le Monsieur/Madame lorsque je m'adresse à un adulte.</i> - <i>Je fais preuve de civisme en tout temps.</i>	Ainsi, j'apprends : - à développer des relations interpersonnelles positives et harmonieuses; - à communiquer avec ouverture en acceptant les différences; - à exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes; - à vivre en collectivité. Ainsi, je contribue : - à maintenir un milieu de vie agréable et sécuritaire; - à créer un climat propice aux apprentissages.
3) Je respecte le code vestimentaire de l'école	Ainsi, j'apprends : - à exercer mon rôle d'élève adéquatement dans le respect du contexte scolaire; - à respecter un code vestimentaire selon les lieux et, en particulier, à l'école; - à faire des choix appropriés selon le milieu de vie; - à vivre en collectivité.
4) Je favorise une circulation sécuritaire en marchant, en libérant les endroits désignés et en m'asseyant aux endroits permis.	Ainsi, j'apprends : - à vivre en collectivité. Ainsi, je contribue : - à maintenir un climat agréable et sécuritaire; - à développer un milieu accueillant.
5) Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités avec seulement le matériel nécessaire à mon travail scolaire demandé par l'enseignant. Note : - <i>Pendant les cours, je laisse tous mes effets personnels, y compris la nourriture, dans mon casier barré.</i>	Ainsi j'apprends : - à être responsable et autonome; - à me discipliner dans l'organisation de mon horaire; - à utiliser les objets dans leur contexte approprié. Ainsi je contribue : - au bon déroulement des cours; - à ma réussite scolaire en me donnant les moyens appropriés et nécessaires.
6) Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état. Note : - <i>Si je ne respecte pas cette règle, je devrai réparer mon geste selon les modalités convenues par la direction.</i>	Ainsi, j'apprends : - à reconnaître la valeur des choses; - à partager avec les autres des lieux et du matériel. Ainsi, je contribue : - à développer un milieu propre, agréable et sécuritaire; - à préserver la qualité de l'environnement. Ainsi, j'ai accès : - à des lieux propres et à du matériel adéquat.
7) Je respecte la règle qui interdit les téléphones cellulaires, les écouteurs et tout autre appareil mobile personnel dans l'école, du début à la fin des cours, soit dans les classes, durant les pauses et sur les terrains de l'école. De plus, j'utilise le Chromebook ou le portable qui m'est prêté à des fins pédagogiques seulement.	Ainsi, j'apprends : - à m'impliquer activement et à m'engager dans ma réussite. - à développer des relations sociales saines et positives.

IMPORTANT

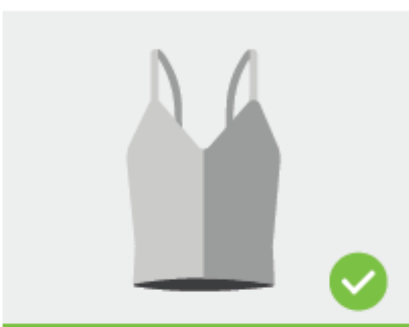
Les casquettes ou autres couvre-chefs portés dans l'école, téléphones cellulaires et vapoteuses seront automatiquement confisqués lorsque la règle ne sera pas respectée. Le parent devra se déplacer pour venir récupérer l'objet au secrétariat. En cas de récidive, la direction sera interpellée pour une analyse de la situation afin de trouver des solutions en collaboration avec le parent.

Code vestimentaire École Samuel-De Champlain

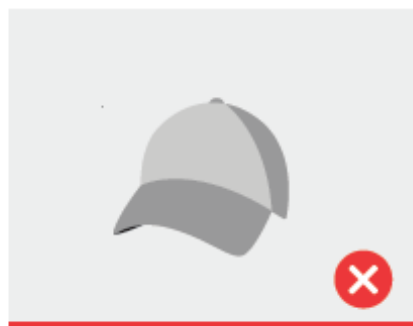
- > L'école demeure un milieu d'éducation où l'habillement des élèves, comme celui des membres du personnel, doit demeurer convenable, acceptable et décent.
- > Le respect entre les intervenants de l'école et les élèves doit être mutuel lors d'interventions au sujet du code vestimentaire.
- > Nous comptons sur la collaboration de tous pour faire preuve de jugement dans le choix des vêtements portés pour venir à l'école.



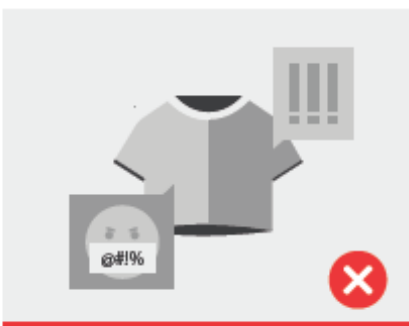
En tout temps et pour tous, les parties intimes et les sous-vêtements doivent être couverts complètement.



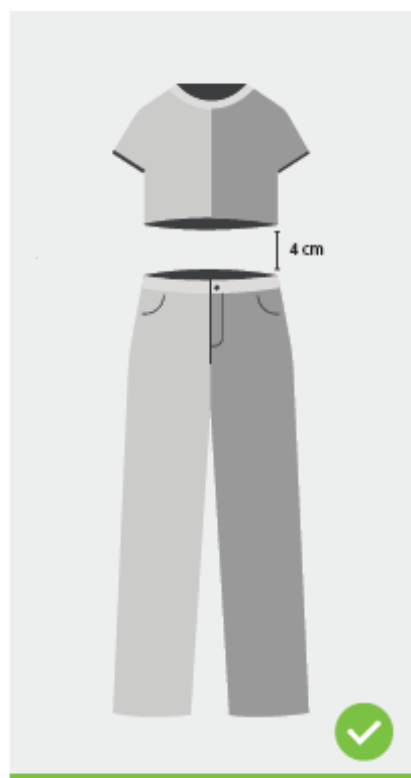
Tous les types de camisoles sont permis mais doivent avoir une bretelle pour chacune des épaules.



Pour une raison de sécurité et d'identification, le port de la casquette ou du couvre-chef n'est pas permis dans les corridors, les classes et les aires communes.



Les vêtements et les accessoires portés doivent être sans signe ou sans dessin faisant état de messages haineux, racistes, à caractère violent, sexuel ou faisant la promotion de la drogue, etc.



Le chandail *crop top* (chandail bedaine) est permis lorsque la surface de peau visible n'excède pas 4 centimètres.